



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Droit du travail

Question écrite n° 49778

Texte de la question

M. Remy Auchede attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les consequences du developpement d'une pratique a laquelle semblent avoir recours certaines entreprises francaises recrutant des salaries pour des travaux effectues a l'etranger. Il peut citer le cas d'une societe ayant son siege social en France, ayant embauche un salarie francais pour un chantier de forage au Congo, le contrat de travail redige en anglais prevoyant que la loi applicable est celle de la Suisse. Il aimerait savoir si les services du ministere du travail et des affaires sociales ont eu connaissance de ces pratiques et quels sont les moyens existants ou envisages pour proteger les salaries contre les abus qui peuvent en resulter.

Données clés

Auteur : [M. Auchédé Rémy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49778

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1495